

## SIGNES DES TEMPS. LE FINANCEMENT DU SOCIAL-MÉDICO-SOCIAL.

Le secteur social-médico-social est forcément concerné par la crise financière et ses retombées néfastes.

Parce que beaucoup de ses usagers les subissent, et parce que le secteur a justement parmi ses responsabilités celle d'amortir le choc pour les usagers.

Mais il y a aussi des signes d'autres évolutions en cours, d'une origine indépendante de la crise.

Certains de ces signes indiquent notamment une nouvelle conception du financement des réponses sociales et médico-sociales.

En voici deux des plus significatifs...

Par exemple, le "plafonnement" des budgets des établissements et services concernés par l'Etat ou l'assurance maladie. Jusqu'à présent il fallait négocier d'année en année le budget. Cela le poussait vers une sorte de moyenne, définie par des "indicateurs de gestion". Or nous voyons que dorénavant il ne s'agira plus d'être "dans la moyenne" mais de rester "sous des plafonds" fixés chaque année par arrêté, pour chaque type de structure.

Autre exemple : la "non opposabilité" des conventions collectives, avec l'idée que les accords entre salariés et employeurs resteront du domaine du droit du travail mais ne s'imposeront plus aux organismes financeurs.

Comme tous les grands comptes de la nation, les comptes de nos établissements et services entrent ainsi dans l'ère des limites non négociables.